

Comparaison de la quinzaine du 22 janvier au 4 février 1922 avec celle du 11 au 24 décembre 1921, en tenant compte de l'entretien.

Augmentation de l'effet utile :

1° Par abatteur : $4306 - 3465 = 841$ k°;

2° Par ouvrier du fond : $1312 - 835 = 477$ k°.

Diminution du prix de revient-salaire à la tonne : fr. 26,35 — fr. 17,37 = fr. 8,98. En défalquant les frais divers de consommation, d'amortissement et d'entretien, soit fr. 1,46, l'amélioration du prix de revient-salaire à la tonne est ramenée à fr. 7,52.

L'augmentation journalière en gros (au-dessus de 80 millimètres) s'est accrue de 14,892 tonnes.

En présence de ces résultats favorables, la direction a décidé l'achat d'une seconde haveuse qui sera utilisée dans la partie supérieure du même chantier.

DIVERS

Association Belge de Standardisation

(A. B. S.)

NOTE SUR LA STANDARDISATION DES TUYAUTERIES ET DISTRIBUTIONS D'EAU

L'Association belge de Standardisation soumet à l'enquête publique les premiers résultats d'une étude entreprise au sujet de la standardisation des tuyauteries et appareils de distribution d'eau.

Il s'agit pour le moment de la fixation des diamètres-types pour les tuyaux droits en fonte à emboîtement et cordon, ainsi que de l'unification des dimensions de ces organes, de leur poids et des pressions auxquelles ils peuvent être soumis.

La note contenant l'ensemble des propositions de l'A.B.S. sera envoyée gratuitement aux personnes qui justifieraient de l'intérêt qu'elles ont à cette question, sur demande adressée au Secrétariat de l'A. B. S., 33, rue Ducale, à Bruxelles, et les observations éventuelles seront reçues avec empressement à la même adresse jusqu'au 31 octobre prochain.

Un appel de l'Association Belge de Standardisation

L'Association Belge de Standardisation nous prie d'insérer la note suivante :

Les lecteurs de cette revue auront pu constater l'importance du travail accompli cette année par l'Association Belge de Standardisation, qui a réussi à soumettre à l'enquête publique dans ces derniers temps quatre projets portant respectivement sur la standardisation des chaînes, celle des câbles métalliques, celle des tuyaux en fonte droite à emboîtement et, enfin, les prescriptions pour le calcul et la construction des ouvrages en béton armé, ce dernier travail offrant une importance particulièrement grande.

D'autre part, le rapport sur l'économie de charbon dans le chauffage des chaudières, résultat des études poursuivies depuis deux ans, est en cours d'impression dans les *Annales des Mines de Belgique* et plusieurs commissions nouvelles ont été formées récemment dans le but d'étudier la question des tolérances de fabrication, celle des vannes et celle des brides pour tuyaux.

Les milieux industriels et techniques qui suivent cet effort avec sympathie et qui sont d'ailleurs appelés à en recueillir les fruits, ne paraissent toutefois pas se préoccuper, autant qu'on pourrait le désirer, des bases financières sur lesquelles l'activité de l'Association Belge de Standardisation repose actuellement. Le budget de cet organisme est alimenté exclusivement par les contributions d'un nombre limité d'industriels et par les subsides de certains départements ministériels.

En raison de la compression générale des dépenses publiques, cette dernière source de recettes paraît devoir être réduite plus ou moins notablement dans l'avenir, et le maintien en activité de l'œuvre de progrès que constitue l'Association Belge de Standardisation paraît appelée à reposer de plus en plus complètement entre les mains des industriels et des ingénieurs eux-mêmes.

Nous ne nous adressons cependant pas ici à leur générosité, mais uniquement à leur intérêt, entendant par là non pas évidemment leur intérêt personnel et immédiat, mais leur intérêt en tant que collectivité et à longue échéance, lié comme il l'est, au perfection-

nement des méthodes techniques et à l'organisation meilleure de toutes les forces productives du pays. Chaque souscription qu'on veut bien nous apporter n'est pas réellement une dépense, mais un placement, assuré de fructifier plus tard. Si la standardisation est utile — et elle doit l'être, quand on voit un pays, comme la Hollande, qui ne nous est pas supérieur au point de vue industriel, lui consacrer une somme, traduite en francs belges égale, à 12 fois celle dont nous disposons nous mêmes. — Chaque firme, chaque particulier conscient du rôle que ce principe est appelé à jouer dans le développement économique du monde, doit tenir à honneur d'assumer sa part des charges communes.

Les souscriptions à l'Association Belge de Standardisation, payables annuellement, sont de deux espèces. l'une de 100 francs donnant lieu à l'envoi gratuit de toutes les publications, l'autre de 25 francs permettant de recevoir un bulletin renseignant périodiquement l'apparition des fascicules successifs.

Tous renseignements supplémentaires seront fournis avec empressement en s'adressant au Secrétariat de l'Association, 33, rue Ducale, à Bruxelles, et tous les correspondants qui voudraient se libérer immédiatement sont invités à bien vouloir le faire par versement au compte de chèques postaux n° 21,855 du secrétaire, M. Gustave-L. Gérard.

Septembre 1922.